



Bras, le 18 avril 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N°2024-076

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n°2019-165 du 14 mai 2019, portant sur la réglementation de la zone de stationnement à durée limitée place du 14 juillet,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 17 avril 2024 par laquelle Madame CANICIO Karine sollicite l'autorisation d'effectuer une réserve d'un emplacement de stationnement place du 14 juillet à BRAS (Var) du mardi 30 avril 2024 au mardi 07 mai 2024 inclus de 08h00 à 17h00,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement place du 14 juillet à l'occasion du stationnement d'un camionnette de chantier pour le compte de Madame CANICIO Karine, du mardi 30 avril 2024 au mardi 07 mai 2024 inclus de 08h00 à 17h00.

ARRÊTE

Art.1 : du mardi 30 avril 2024 au mardi 07 mai 2024 inclus, une camionnette de chantier sérigraphiée NC PLOMBERIE CORRENS immatriculée EJ-087-YF sera autorisée à stationner sur un emplacement place du 14 juillet de 08h00 à 17h00.

Le présent arrêté devra être placé en évidence au-dessus du tableau de bord du véhicule.

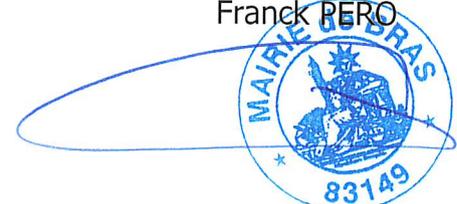
Art.2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art.3 : Monsieur le Directeur General des Services et les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame CANICIO Karine
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de BRAS
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité